

Dépêche AEF : Le recteur délégué à l'ESRI a un rôle de "relais" entre le MESRI et les établissements (F. Blaise, nommée en Grand Est)

12-15 minutes

"Impulser" à l'échelon régional la politique fixée par la ministre de l'ESRI, "dialoguer avec les universités" et les inciter à "chasser en meute" : c'est ainsi que Fabienne Blaise, nommée le 5 février 2020 rectrice déléguée pour l'ESRI en Grand Est, envisage sa nouvelle fonction, aux côtés du recteur de région académique Jean-Marc Huart. Lors d'un point presse, elle définit sa méthode de travail pour les prochains mois. Comment envisage-t-elle de travailler avec les établissements sur les trois sites, ainsi qu'avec les autres recteurs ? Quels sujets prioritaires suit-elle en particulier ?





Fabienne Blaise, rectrice déléguée pour l'ESRI en Grand Est. AEF - P. Marion

"Depuis le 1er janvier 2020, le recteur de région académique a des compétences globales plus importantes [...] ([lire sur AEF info](#)), et il est le seul chancelier des universités. Pour l'ESRI, il y a de nouvelles compétences, les principales étant le dialogue stratégique et de gestion avec les universités, et puis tout ce qui relève de la recherche-innovation avec l'appui des DRRT. Il ne peut faire tout cela seul. [...] Il a été prévu qu'il soit assisté – pour l'ESRI – par un recteur délégué", souligne Fabienne Blaise, première rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation du Grand Est, nommée le 5 février dernier ([lire sur AEF info](#)).

Ce jeudi à Nancy, elle tient une conférence de presse pour présenter cette fonction et les dossiers à l'agenda. "Précédemment, comme rectrice de l'académie de Grenoble [depuis mai 2018], je m'occupais de deux belles universités", rappelle-t-elle. "Ici, le terrain de jeu s'agrandit : trois grands sites universitaires, cinq universités, dont certaines de rang mondial, avec des lignes de force d'une grande diversité. Elles sont bien réparties sur le territoire, ce maillage est un gage d'attractivité et de proximité". Fabienne Blaise relève aussi un "vrai soutien" des collectivités à l'ESR, ainsi que du monde économique. "Je suis fière et honorée d'être ici, où la science et l'innovation vont de pair."

Un rôle d'impulsion et de relais en région

"Sollicitée" pour ce poste, Fabienne Blaise l'a accepté "pour l'intérêt de construire une fonction nouvelle", et "pour le fait de retravailler avec Jean-Marc Huart [connu comme Dgesco] comme recteur de région académique".

Quelles compétences ?

D'après le dossier de presse transmis, "la rectrice déléguée pour l'ESRI exerce par délégation l'ensemble des missions du recteur de région académique", à savoir :

Missions d'accompagnement des établissements supérieurs :

le contrôle budgétaire et de légalité des établissements ; le contrôle des établissements privés d'enseignement supérieur ; les enquêtes et le suivi des indicateurs d'activité des établissements ; l'accompagnement de la politique de site ; l'accompagnement de la politique de vie étudiante et les liens avec les Crous ; les moyens octroyés dans le cadre de la loi ORE.

Mission de dialogue stratégique et de gestion (DSG) des universités ;

Missions assurant le lien entre l'enseignement scolaire et

l'enseignement supérieur : le recteur délégué travaillera étroitement avec les recteurs d'académie, les délégués de région académique à la formation professionnelle initiale et continue (Drafpic) et à l'information et à l'orientation (Draio), sur le pilotage des actions liées à l'accès à l'enseignement supérieur, la gestion de l'accès au master, et les CMQ.

Missions liées à la recherche et à l'innovation, avec la délégation régionale à la recherche et l'innovation (DRRI) : suivi et accompagnement des grands projets (PIA, opération campus, CPER, universités européennes, etc.) ; suivi et accompagnement des opérations de l'État en matière de recherche, de transfert de technologie et d'innovation ; diffusion de la CSTI.

Missions liées aux opérations immobilières : suivi et accompagnement des opérations immobilières de l'ESRI ; programmation financière des opérations plan campus, CPER.

En région, "le recteur délégué a pour fonction d'impulser la politique fixée par la ministre de l'ESRI, et de faire avancer les dossiers en fonction de ces orientations", expose Fabienne Blaise. "Il a aussi pour fonction de dialoguer avec les établissements. L'événement concret qui l'illustre, c'est le dialogue stratégique et de gestion. La

première phase [2019] portait sur la trajectoire financière des établissements, et les moyens mis dans la loi ORE et la réforme des études de santé. Durant la 2e phase, plus stratégique, nous allons travailler sur les projets des établissements."

Concernant "[ce] rôle d'animation et de relais entre le ministère et les établissements", Fabienne Blaise précise que "ce relais va dans les deux sens". "Il ne faut pas voir cette fonction comme descendante. Le but est de relayer les orientations, de discuter en tant que de besoin avec les universités de la manière dont elles pensent les mettre en œuvre, les accompagner, mais c'est aussi de faire comprendre à la ministre ce que sont les établissements, quelles sont leurs spécificités, quel est leur environnement social, économique".

Interrogée sur l'habitude prise par certains présidents d'université de négocier directement avec le MESRI, F. Blaise indique qu' "effectivement, la ministre veut s'opposer à la politique de guichet, particulièrement injuste". Il s'agit désormais "d'avoir ce dialogue au premier bon niveau, le niveau régional", en appréhendant "deux éléments qui peuvent paraître contradictoires". "Les universités sont dans une situation où il faut être en nuance. Au niveau international, il faut être en compétition ; on ne classe pas la région Grand Est dans le classement de Shanghai. En revanche, il faut voir quels sont les appels à projets pour lesquels les universités ont intérêt à chasser en meute. Nous pouvons les aider, et elles peuvent nous aider", affirme Fabienne Blaise, évoquant un projet de datacenter qui pourrait fédérer en Grand Est.

"la relation de proximité"

Pour la rectrice déléguée à l'ESRI, "la mise en cohérence des politiques publiques [doit se faire] dans le respect des spécificités des établissements et des territoires". "Un recteur délégué doit se déplacer, beaucoup, parce qu'il doit travailler en rapport de proximité avec l'ensemble des établissements et l'ensemble des sites. Ne pas se contenter de visio, mais aller sur le terrain. [...] J'en ai l'habitude". "La relation de proximité" est pour elle

"absolument indispensable", non seulement "avec les établissements", mais aussi "avec les collectivités, les partenaires économiques ou associatifs".

Pour cela, la rectrice déléguée organisera "des réunions régulières" avec les acteurs du monde universitaire, sur chacun des trois sites. "Je voudrais suivre le modèle mis en place par Sophie Béjean [dans l'académie de Strasbourg], fondé sur un nombre d'acteurs raisonnables : il y avait les deux universités, le Crous, les représentants des écoles, le DRRT et l'administrateur de la BNUS. Nous allons regarder le périmètre – il y manquait les organismes de recherche – et la temporalité". Devrait s'y ajouter "une réunion pour l'ensemble des sites, présidée par le recteur de région académique", suggère-t-elle.

"[Avec Jean-Marc Huart] le but n'est pas de travailler en parallèle, mais vraiment l'un avec l'autre."

Fabienne Blaise compte mener son action en lien direct avec les trois autres recteurs du Grand Est. Concernant "le travail avec le recteur de région académique", "nous n'avons pas formalisé nos rôles respectifs", dit-elle, privilégiant "de la souplesse" en la matière plutôt qu'une feuille de route nationale. "Notre rôle principal est de nous faire confiance. Pour moi, il s'agit de lui donner toute l'information nécessaire : le but n'est pas de travailler en parallèle, mais de vraiment travailler l'un avec l'autre. Sur la proximité, c'est moi qui le ferai ; mais, le reporting me paraît indispensable."

En outre, "le travail doit continuer avec les rectrices d'académie" (1), même si "le supérieur n'est plus de leur compétence". Les réformes en cours (loi ORE, et réforme du lycée) "obligent à créer du dialogue entre le secondaire et le supérieur", rappelle la rectrice déléguée. "Ce sont [les rectrices d'académie] qui savent ce qu'il se passe dans les lycées ; c'est avec elles qu'il est indispensable de travailler sur le bac-3/bac+3, [sur] les dispositifs à mettre en place". Enfin, Fabienne Blaise résumerait sa nouvelle fonction par ces termes : "impulsion, facilitation, coordination, travail en proximité et dialogue".

Ses principaux sujets

Dans un deuxième temps, la rectrice déléguée esquisse "les grands chantiers" régionaux actuels. "Nous sommes en plein dialogue stratégique et de gestion : [la 2e phase] va se faire sur chacun des sites [Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace], la date limite étant le 10 avril". Son année sera aussi marquée par l'élaboration du contrat de plan État-région 2021-2027 et la finalisation de la Sresri (stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation" (2).

Quant aux sujets d'actualité nationale, Fabienne Blaise suivra en particulier :

L'accès à l'enseignement supérieur. "Ici, comme dans la plupart des régions, la plateforme Parcoursup a bien fonctionné. Les candidats ont eu une réponse aux vœux formulés", considère Fabienne Blaise. "C'est un dispositif qui évolue selon les difficultés rencontrées, selon les besoins des élèves", "avec un rapport à l'élève individualisé". En particulier, le nombre de formations proposées a augmenté de "+257" cette année en Grand Est (avec un total de près de 1 470 formations, pour plus de 67 140 places). Fabienne Blaise pointe aussi l'intérêt du dispositif "Parcoursplus", destiné à ceux n'ayant plus été scolarisés depuis quatre ans, et qui implique "un travail en rapport étroit avec la région".

Réforme des études de santé. "C'est une grande révolution", selon la rectrice déléguée à l'ESRI. "Il a été mis fin à la Paces, et on a deux parcours : un parcours spécifique axé santé [Pass], et puis un parcours licence [LAS] disciplinaire". En Grand Est, le dispositif prévu "dépend des académies". "Cela peut porter soit sur toutes les filières, comme c'est le cas en Alsace ([lire sur AEF info](#)), soit sur des filières plus directement liées à la formation en santé. Et là où il y a du Pass et du LAS, il y a un quota : à l'université de Lorraine, c'est 30 %-70 % [en LAS et Pass], le 30 % étant le minimum demandé par le ministère". "Cela va donner de l'air. Le but était d'ouvrir les profils, sur des compétences diverses et variées."

Vie étudiante. Le recteur de région académique et la rectrice déléguée vont "faire un bilan et travailler sur les perspectives des universités sur la CVEC", d'ici à la prochaine rentrée. "L'objectif est de lutter de mieux en mieux contre la précarité étudiante, contre le mal-logement, [...] de mettre l'accent sur la santé". "Un grand projet de réhabilitation de résidences universitaires et de rénovation énergétique" mené en Grand Est doit notamment y contribuer (dans le cadre du "plan 60 000").

mise en place du service régional à l'ESRI

Concernant l'organisation du service régional dédié à l'ESRI, le SGRA François Bohn confirme "le recrutement prochain d'un SGRA adjoint, chargé exclusivement du pôle ESRI Grand Est et placé sous l'autorité de la rectrice déléguée" (qui disposera également d'un chef de cabinet, et d'un bureau sur chaque site).

Pour rappel, "il existait déjà un SIES, avec un pôle contrôle budgétaire à Strasbourg, un pôle contrôle de légalité à Nancy, et un petit service de l'enseignement supérieur privé à Reims (soit 15 personnes, fin 2019). "Il est en cours de reconfiguration, puisque nous passons d'un service interacadémique à un service régional. Un pan vie étudiante y sera intégré". Ce futur pôle fonctionnera selon une logique multisites ([lire sur AEF info](#)). "Le tout sera arrêté, avec un nouvel organigramme, dans les prochaines semaines, l'objectif étant d'avoir reconfiguré la plupart des services régionaux d'ici au 30 juin". Quant à l'évolution du rôle des DRRT, "une réflexion est en cours", en lien avec la circulaire du Premier ministre de 2019 ([lire sur AEF info](#)).